

NOTE D'INFORMATION

Considérations d'ordre juridique et éthique pour la mise en œuvre des mesures de santé publique et sociales

Objectif

Cette note d'information présente les aspects juridiques et éthiques des mesures de santé publique et sociales (MSPS) dont il faut tenir compte avant et pendant la mise en œuvre de ces mesures. Ce document aide les autorités de santé publique à mettre en œuvre les MSPS de manière légale et éthique pour obtenir de meilleurs résultats et éviter les conséquences indésirables.

Contexte

La COVID-19 est une maladie infectieuse respiratoire dont les symptômes sont notamment la toux, la fièvre, et qui dans les cas les plus graves peut entraîner des difficultés à respirer, une pneumonie, voire la mort. Environ une personne infectée sur cinq a besoin d'être hospitalisée ; les cas graves concernent davantage les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes souffrant déjà de pathologies de pathologies associées. Comme la maladie se transmet par contact rapproché, les pratiques qui requièrent une plus grande hygiène et des mesures de distanciation physique (appelées mesures de santé publique et sociales (MSPS)), constituent le moyen le plus efficace de ralentir la propagation de la maladie et de sauver des vies jusqu'à ce qu'un traitement ou un vaccin soit mis au point.

L'application stricte de MSPS a permis de ralentir la propagation de la COVID-19 dans plusieurs pays, dont la Chine et la Corée du Sud. Toutefois, ces mesures peuvent entraîner des perturbations sociales et économiques dévastatrices. Il faut être prudent quant à leur gestion et s'appuyer sur des données probantes pour orienter les décisions et trouver un équilibre entre bienfaits en termes de santé publique et affaiblissement probable des systèmes économiques et sociaux.

Quelles sont les dimensions éthiques et juridiques à prendre en considération?

Avant d'adopter une mesure de santé publique et sociale quelle qu'elle soit, les responsables de la santé publique doivent déterminer que l'intervention : a) sera probablement efficace, b) est proportionnelle à la menace, c) est nécessaire pour lutter efficacement contre la maladie, et d) est mise en œuvre de façon à porter le moins possible atteinte aux libertés individuelles. De plus, les responsables doivent justifier clairement et publiquement ces mesures, en particulier vis-à-vis des communautés affectées.¹

Aspects éthiques et juridiques des mesures d'isolement et de quarantaine

L'isolement et la quarantaine ne sont pas synonymes et la finalité n'est pas la même. L'isolement d'une personne que l'on sait malade ou que l'on présume malade a pour but d'empêcher que cette personne ne contamine quelqu'un d'autre. La quarantaine, quant à elle, vise à séparer les personnes en bonne santé qui ont été exposées à l'infection ou qui ont été en contact avec des individus présumés malades des autres personnes en bonne santé, et ce jusqu'à ce qu'elles soient testées. Les mesures d'isolement et de quarantaine doivent être conçues de manière à être aussi peu restrictives que possible pour atteindre l'objectif de contention de la maladie. Les gouvernements doivent veiller à ce que les personnes mises en quarantaine ou placées en isolement aient les moyens de se conformer aux mesures en ayant notamment un abri, des soins de santé, des médicaments, de la nourriture, de l'eau et des installations sanitaires. Il peut également être nécessaire de mettre en place d'autres dispositifs de garde d'enfants ou de soins aux personnes âgées.²

Le placement en isolement et la mise en quarantaine font peser une charge sur des individus dans l'intérêt de la collectivité ; le concept de réciprocité exige que la société fournisse un soutien à ceux sur qui pèse la charge de la quarantaine ou de l'isolement. Si la société ne remplit pas ses obligations de réciprocité pour soutenir ceux sur qui pèse la charge des mesures de restriction, alors ces mesures sont considérées comme contraires à l'éthique.⁴

Si l'on prend en compte les principes éthiques et juridiques présentés ci-dessus, l'application de la quarantaine et de l'isolement doit être : la moins contraignante possible pour atteindre l'objectif de santé publique recherché, bien ciblée avec des lignes directrices claires, et mise en place dans un contexte où il est possible de répondre de manière suffisante aux besoins quotidiens des personnes concernées, notamment les besoins alimentaires, médicaux et psychosociaux. Lorsqu'ils appliquent une politique de quarantaine ou d'isolement, les responsables doivent faire preuve de transparence, ils doivent protéger les libertés publiques et ils sont tenus de répondre de leurs actes.⁵

1 Upshur R. The ethics of quarantine. *Virtual Mentor* 2003;5.

2 Rothstein MA. From SARS to Ebola: Legal and Ethical Considerations for Modern Quarantine. *Indiana Health Law Rev* 2015;12:227-80. ³

3 Parmet WE, Sinha MS. COVID-19 -- The Law and Limits of Quarantine. *N Engl J Med* 2020.

4 Silva DC, Maxwell J. Commentary: Limiting Rights and Freedoms in the Context of Ebola and Other Public Health Emergencies: How the Principle of Reciprocity Can Enrich the Application of the Siracusa Principles. *Health & Human Rights* 2015;17:52-7.

5 Stern AM, Markel H. Influenza Pandemic. In: Crowley M, ed. *Birth to Death and Bench to Clinic: The Hastings Center Bioethics Briefing Book for Journalists, Policymakers, and Campaigns*. Garrison, NY: The Hastings Center; 2008:89-92. **2**

Empiètement temporaire sur les droits humains

Le respect des MSPS par le public sera d'autant plus élevé que les gouvernements donneront la priorité au respect des droits humains et de la dignité de tous. Le Règlement sanitaire international (2005) demande aux pays d'appliquer les mesures sanitaires de manière transparente et non discriminatoire, et de respecter la dignité des personnes, les droits humains et les libertés fondamentales.⁶

Même si les instruments du droit international relatif aux droits de l'homme, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, autorisent certaines limitations et dérogations en réponse aux urgences de santé publique, les mesures de restriction des libertés doivent répondre aux critères exposés ci-dessous. À l'exception des restrictions temporaires et limitées à la liberté de circulation, les MSPS peuvent et doivent être mises en œuvre sans porter atteinte aux autres droits.

Comment faire appliquer les mesures de manière efficace

Les MSPS ont plus d'impact et génèrent moins de frictions quand elles sont définies et mises en œuvre de telle sorte qu'elles respectent l'autonomie individuelle sur laquelle elles reposent et en appellent au devoir civique et à l'esprit de communauté. Les responsables devraient envisager d'encourager les mesures volontaires, qui peuvent avoir le même impact sanitaire que des mesures obligatoires, sans comporter le risque d'entamer la confiance de la communauté et de faire peser une charge sur le système juridique.⁷

S'il est strictement nécessaire d'imposer les MSPS pour renforcer leur respect, les tactiques adoptées pour les faire appliquer effectivement doivent toutefois intégrer les principes mêmes de ces mesures, à savoir la distanciation physique, l'hygiène respiratoire et la réduction au minimum des contacts. Les arrestations et les placements en détention sont contreproductifs par rapport à ces objectifs de santé publique. Même des amendes individuelles peuvent être contreproductives pour les personnes vulnérables qui enfreignent les dispositions parce qu'elles ne comprennent pas les règles ou parce qu'elles n'ont pas les moyens de s'y conformer. Les forces de l'ordre doivent encourager l'éducation et la prévention, ou bien orienter les habitants vers des services publics d'aide. Les contraventions et l'incarcération ne devraient être utilisées qu'en dernier recours. Dans le cas où une personne doit être placée en garde à vue, le gouvernement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé de cette personne et celle des autres.

Critères juridiques et éthiques pour la mise en œuvre des MSPS

Avant de mettre en œuvre les MSPS, les responsables de la santé publique doivent évaluer

6 OMS. Règlement sanitaire international (2005) Troisième édition. Genève, Suisse : Organisation mondiale de la santé ; 2016.

7 Jacobs LA. Rights and Quarantine during the SARS Global Health Crisis: Differentiated Legal Consciousness in Hong Kong, Shanghai, and Toronto. *Law & Society Review* 2007;41:511-51.

le cadre juridique, c'est-à-dire les lois et les réglementations existantes qui sous-tendent les mesures envisagées. Cela permettra de déterminer quels fonctionnaires ou organismes gouvernementaux sont habilités à mettre en place les MSPS retenues et comment les appliquer. Le cadre juridique peut également mettre en évidence les limites juridiques et éthiques qui restreignent les interventions choisies.

VOIR LE TABLEAU 1 POUR DES EXEMPLES DE CONSIDÉRATIONS D'ORDRE JURIDIQUE CONCERNANT LES MSPS COURANTES.

Les MSPS doivent être ordonnées par les fonctionnaires compétents selon la procédure appropriée

Les responsables de la santé publique doivent travailler avec des juristes pour déterminer la législation pertinente qui confère l'autorité de prendre des MSPS, si cette autorité est accordée ou non au responsable de la santé publique, et pour comprendre quel est le dispositif juridique approprié pour mettre en œuvre les mesures choisies (arrêté ministériel ou décret présidentiel d'urgence, par exemple). Ce faisant, les responsables de la santé publique doivent examiner si les instruments juridiques:

- autorisent l'autorité compétente à adopter et à mettre en œuvre les MSPS;
- habilite l'autorité compétente à définir des réglementations, des règles ou d'autres législations subsidiaires en matière de prévention et de lutte contre les maladies infectieuses;
- autorisent l'autorité compétente à déléguer son pouvoir aux responsables locaux, aux médecins fonctionnaires, aux agents de santé aux frontières, etc.
- définissent les circonstances et les conditions dans lesquelles l'autorité compétente peut adopter et mettre en œuvre les MSPS.

Lorsqu'ils promulguent des MSPS, les gouvernements doivent suivre les procédures légales en citant les dispositions de la constitution ou d'autres textes de loi d'où ils tirent cette autorité. Prendre des mesures sans véritable fondement juridique ou en l'absence d'une procédure adéquate peut donner l'impression à la population que le gouvernement exploite la crise de la COVID-19 à d'autres fins ou renforcer cette impression.

Limiter autant que possible l'empiètement sur les libertés fondamentales

Une restriction temporaire et limitée des droits humains et des libertés fondamentales peut être justifiée par un objectif légitime de santé publique. Toutefois, cette restriction doit:

- être décidée et appliquée conformément à la loi;
- servir un objectif légitime de santé publique;
- être strictement nécessaire;
- être la moins interventionniste et la moins restrictive possible;
- être fondée sur des faits scientifiques;
- être appliquée d'une manière qui ne soit ni arbitraire ni discriminatoire; et

- être prévue pour une durée limitée et soumise à réexamen.

Si les MSPS doivent être mises en œuvre rapidement et fermement aussitôt qu'elles sont nécessaires, les décideurs politiques doivent instituer des garanties et d'autres procédures pour veiller à ce que chacune de ces mesures remplisse les critères mentionnés ci-dessus.

Respecter la dignité de tous

Les MSPS peuvent provoquer un malaise lorsque, dans le cadre d'une épidémie, les populations reçoivent des informations et une communication peu claires. Les gouvernements doivent réduire au maximum la gêne ou le malaise occasionnés par ces mesures. Les responsables de la santé publique doivent::

- traiter tous les individus avec politesse et respect;
- tenir compte du sexe, des préoccupations religieuses, éthiques ou socioculturelles des personnes;
- fournir ou prendre des dispositions pour que soient fournis de la nourriture et de l'eau en quantité suffisante, un logement et des vêtements appropriés, une protection des biens, des soins médicaux appropriés, les moyens de communication nécessaires et toute autre assistance utile; et
- donner des informations claires et des explications complètes aux personnes dans une langue compréhensible.

Fournir les infrastructures, équipements et formations nécessaires

Les MSPS visent à réduire la transmission d'une maladie au sein d'une communauté. Il est par conséquent essentiel de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter un tel risque dans les lieux de quarantaine ou d'isolement. Les responsables de la santé publique doivent en particulier:

- adopter des mesures adéquates de contrôle et de prévention des infections;
- séparer les personnes en bonne santé et les biens non contaminés des personnes malades;
- équiper et former le personnel de santé;
- assurer un suivi médical tout du long. Les personnes qui développent des symptômes pendant la quarantaine doivent être séparées des autres et recevoir des soins appropriés.

Atténuer les impacts sociaux-économiques

Les MSPS peuvent entraîner des difficultés sociales et économiques, en particulier pour les personnes qui dépendent de revenus journaliers. La fermeture des écoles peut avoir des conséquences économiques et sociales secondaires étant donné que les parents ou les tuteurs restent à la maison pour garder leurs enfants et leur faire école. Les personnes qui vivent seules peuvent courir un risque accru si elles sont placées en isolement ou mises en quarantaine chez

elles. De même, il est peu probable que les parents acceptent que leurs enfants soient placés en isolement seuls, ce qui augmente le risque de transmission au sein du foyer. Le gouvernement doit alléger les charges inégales qui pèsent sur les diverses catégories de personnes en apportant un soutien financier ou autre. Les responsables de la santé publique doivent:

- évaluer les impacts sociaux et économiques des MSPS sur les diverses catégories de personnes et communautés;
- protéger les travailleurs qui se conforment aux MSPS contre la perte d'emploi ou de revenus;
- tenir compte des besoins des groupes de population vulnérables; et
- offrir une compensation financière et d'autres services pour protéger les personnes et les entreprises touchées.

Conclusion

Les MSPS sont les outils les plus efficaces dont nous disposons pour ralentir la propagation de la COVID-19 jusqu'à ce qu'un traitement ou un remède soit disponible. Le fait de prêter attention aux dimensions juridiques et éthiques permettra de renforcer l'efficacité de ces mesures en évitant les conséquences indésirables tout en recueillant l'adhésion de la communauté.

Le programme sur les MSSP contre la COVID-19 du projet Resolve to Save Lives

Resolve to Save Lives a créé un partenariat avec les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, le Forum économique mondial, et Ipsos, une grande société d'études de marchés, pour aider les décideurs de pays africains à appliquer les MSSP efficacement en leur fournissant des données en temps réel et des conseils sur l'impact des MSSP sur les indicateurs économiques et sociaux. Une équipe de chercheurs collectera et analysera des mégadonnées issues de plusieurs sources, dont les réseaux sociaux et les médias traditionnels, des enquêtes nationales, les données de suivi des téléphones mobiles, et des indicateurs de perturbations économiques et sociales. Resolve to Save Lives fournira des conseils spécifiques et diffusera ses recommandations par le biais de divers canaux auprès des parties prenantes, notamment la société civile, les responsables et les décideurs politiques, et les chefs d'entreprises. Au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, un soutien et des conseils plus précis seront fournis aux pays où la prévalence de la maladie ou les risques sont élevés.

TABLE 1: CONSIDÉRATIONS D'ORDRE JURIDIQUE ET EXEMPLES DE DIVERSES MESURES DE SANTE PUBLIQUE ET SOCIALES

Mesure De Santé Publique Et Sociale	Considérations D'ordre Juridique	Autres Facteurs De Succès	Exemples De Mise En Œuvre
Promouvoir l'hygiène des mains et l'hygiène respiratoire	<ul style="list-style-type: none"> Interdire les prix abusifs ou l'accumulation des savons, désinfectants pour mains, masques, produits nettoyants etc. Mettre en place et fournir des installations pour le lavage des mains dans les espaces publics, tels que les bâtiments de l'Etat, les hôpitaux, les entreprises de services publics et les logements sociaux. Pour les personnes qui n'ont pas accès à l'eau et au savon, fournir et distribuer gratuitement (ou à des prix subventionnées) des désinfectants pour les mains conformes. Etablir une habilitation claire permettant aux fonctionnaires de répartir les stocks limités de masques d'une manière équitable, non-discriminatoire et fondée sur des données probantes. Encourager l'hygiène respiratoire, mais ne pas pénaliser en cas de défaut. 	<ul style="list-style-type: none"> Une éducation du public à grande échelle pour veiller à ce que celui-ci se lave correctement et régulièrement les mains, qu'il respecte l'« étiquette » à l'occasion d'éternuement, de toux ou de mouchage (« hygiène respiratoire ») et qu'il nettoie les surfaces touchées. Un accès suffisant au savon, à l'eau, aux désinfectants pour les mains et aux produits nettoyants. Des désinfectants pour mains à base d'alcool disponibles dans les juridictions qui interdisent l'alcool pour des motifs religieux ou autres. Le fait de faire participer les chefs d'entreprise à la diffusion des messages clés, notamment grâce à la distribution de supports de communication prêts à l'emploi pour les magasins et autres lieux publics. 	<p>Lors de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014-2016, des pharmaciens du Libéria et de la Guinée ont produit localement et fourni plus de 8 000 bouteilles de 100 ml de désinfectant pour mains destinées aux hôpitaux.</p> <p>En France, le ministre de l'Economie a plafonné pendant trois mois le prix de vente des gels à base d'alcool utilisés pour se laver les mains.</p>
Demander aux personnes de rester chez elles si elles ne se sentent pas bien	<ul style="list-style-type: none"> Protection financière et protection de l'emploi pour les personnes en quarantaine, telles que jours de congé maladie payés, exonération de loyer/dispense de prêt hypothécaire, exonération de factures de services publics ou subventions alimentaires et aides fiscales. Soutien social aux ménages : par exemple, assurer la livraison de nourriture, de médicaments, de vêtements et de fournitures de nettoyage. 	<ul style="list-style-type: none"> Identification rapide et fiable du premier membre du ménage à être tombé malade. Observation volontaire de la quarantaine par les membres des ménages où se trouvent des personnes malades. Communication d'informations claires et simples sur où se rendre pour recevoir des soins médicaux et quand, ainsi que sur la manière de prendre soin en toute sécurité de personnes malades à domicile. 	<p>Afin de limiter la propagation de la COVID-19, la France a mis en place une indemnité journalière de subsistance pour les employés qui ne peuvent pas travailler en raison de mesures d'isolement ou de quarantaine à domicile.</p>
Identifier, tester et isoler rapidement les cas	<ul style="list-style-type: none"> Confirmer le fondement juridique permettant d'identifier les cas et les contacts. Assurer la protection des données et protéger le droit des personnes à la vie privée. Protection financière et protection de l'emploi pour les personnes placées en isolement: jours de congé maladie payés, exonération de loyer/dispense de prêt hypothécaire, exonération de factures de services publics ou des subventions alimentaires et aides fiscales etc. Soutien social aux personnes placées en isolement : par exemple, assurer la livraison de nourriture, de médicaments, de vêtements et de fournitures de nettoyage. Aide financière ou autre aide complémentaire pour les personnes vivant seules et pour les familles avec des aidants malades. 	<ul style="list-style-type: none"> Identification rapide de la personne malade. Communication d'informations claires et simples aux personnes malades et aux membres de leur famille sur où se rendre pour recevoir des soins médicaux et quand, ainsi que sur la manière de prendre soin en toute sécurité de personnes malades à domicile. Les données relatives à la santé sont sensibles. Il convient de ne pas publier les informations concernant les personnes exposées afin d'éviter la stigmatisation et les risques. Une attention particulière doit être accordée aux personnes qui sont déjà en situation de vulnérabilité ou de marginalisation dans la société. 	<p>En adoptant la Stratégie d'aide et de reprise suite au SRAS en 2003, le gouvernement de l'Ontario a protégé du licenciement les individus qui ne faisaient qu'observer les mesures de lutte contre le SRAS.</p> <p>L'Etat allemand garantit une indemnisation pour les personnes qui subissent une perte de revenus en raison de mesures de lutte contre des maladies infectieuses.</p> <p>Au Royaume-Uni, l'État doit tenir dûment compte du bien-être des personnes détenues ou maintenues en isolement en rapport avec la COVID-19.</p>
Quarantaine volontaire des contacts	<ul style="list-style-type: none"> Il sera presque impossible d'imposer les mesures de manière obligatoire et cela pourrait même avoir un effet contre-productif puisque la population perdrait confiance dans les responsables de la santé. La quarantaine et l'isolement à domicile doivent autant que possible être volontaires. Des lois doivent néanmoins être en place pour permettre au gouvernement de les imposer en cas de nécessité. Si des mesures obligatoires doivent être appliquées, des mécanismes de dépôt de plainte et de recours doivent être mis en place et leur création doit être annoncée. Confirmer le fondement juridique pour l'imposition de mesures de quarantaine, d'isolement ou de protection à l'encontre des individus ou des communautés. Soutien social aux personnes se trouvant en quarantaine: par exemple, assurer la livraison de nourriture, de médicaments, de vêtements et de fournitures de nettoyage. 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter une définition claire du terme "contact" qui soit fondée sur des données scientifiques et appliquée uniformément par les responsables de la santé publique. Prendre en considération les besoins des personnes qui dépendent d'individus en quarantaine ou en isolement et pourvoir à ces besoins. Envisager l'isolement des personnes dans des structures non hospitalières, comme les centres de vacances ou les hôtels. L'isolement des cas dans les logements surpeuplés peut déboucher sur la transmission de la maladie à l'ensemble des membres du foyer. Ce risque peut être limité en déterminant des zones d'isolement au sein du logement (par exemple, une pièce séparée), en échangeant de logement, ou en partant du principe que tous les occupants sont des contacts, ce qui implique une mise en quarantaine volontaire de tout le foyer. 	<p>Pour protéger les enfants contre les maltraitances durant la pandémie de la COVID-19, le gouvernement local du Groenland a interdit la vente d'alcool.</p>
Isolement à domicile de tous les cas bénins ou modérés	<ul style="list-style-type: none"> Confirmer le fondement juridique permettant d'identifier les cas et les contacts. Assurer la protection des données et protéger le droit des personnes à la vie privée. Protection financière et protection de l'emploi pour les personnes placées en isolement: jours de congé maladie payés, exonération de loyer/dispense de prêt hypothécaire, exonération de factures de services publics ou des subventions alimentaires et aides fiscales etc. Soutien social aux personnes placées en isolement : par exemple, assurer la livraison de nourriture, de médicaments, de vêtements et de fournitures de nettoyage. Aide financière ou autre aide complémentaire pour les personnes vivant seules et pour les familles avec des aidants malades. 	<ul style="list-style-type: none"> Identification rapide de la personne malade. Communication d'informations claires et simples aux personnes malades et aux membres de leur famille sur où se rendre pour recevoir des soins médicaux et quand, ainsi que sur la manière de prendre soin en toute sécurité de personnes malades à domicile. Les données relatives à la santé sont sensibles. Il convient de ne pas publier les informations concernant les personnes exposées afin d'éviter la stigmatisation et les risques. Une attention particulière doit être accordée aux personnes qui sont déjà en situation de vulnérabilité ou de marginalisation dans la société. 	
Protection—distanciation sociale des populations vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> Confirmer le fondement juridique permettant d'identifier les cas et les contacts. Assurer la protection des données et protéger le droit des personnes à la vie privée. Protection financière et protection de l'emploi pour les personnes placées en isolement: jours de congé maladie payés, exonération de loyer/dispense de prêt hypothécaire, exonération de factures de services publics ou des subventions alimentaires et aides fiscales etc. Soutien social aux personnes placées en isolement : par exemple, assurer la livraison de nourriture, de médicaments, de vêtements et de fournitures de nettoyage. Aide financière ou autre aide complémentaire pour les personnes vivant seules et pour les familles avec des aidants malades. 	<ul style="list-style-type: none"> Identification rapide de la personne malade. Communication d'informations claires et simples aux personnes malades et aux membres de leur famille sur où se rendre pour recevoir des soins médicaux et quand, ainsi que sur la manière de prendre soin en toute sécurité de personnes malades à domicile. Les données relatives à la santé sont sensibles. Il convient de ne pas publier les informations concernant les personnes exposées afin d'éviter la stigmatisation et les risques. Une attention particulière doit être accordée aux personnes qui sont déjà en situation de vulnérabilité ou de marginalisation dans la société. 	

Mesure De Santé Publique Et Sociale	Considérations D'ordre Juridique	Autres Facteurs De Succès	Exemples De Mise En Œuvre
Annulation ou adaptation des rassemblements de masse	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir des règles claires, fondées sur des données probantes (par exemple, 50 personnes maximum, quelle que soit la capacité d'accueil du bâtiment, ou pas plus d'une personne dans une superficie de 4 mètres carrés). • Appliquer les règles d'une manière qui soit équitable, non-discriminatoire et fondée sur des données probantes; faire particulièrement attention à ne pas appliquer les règles de manière inéquitable pour les minorités ou d'autres groupes vulnérables. Par exemple, si les autorités interdisent un rassemblement religieux, mais qu'elles autorisent la tenue d'un événement sportif ou d'un concert laïque de même envergure, cela serait considéré discriminatoire. Il faut être particulièrement précautionneux avant de restreindre la participation à des rassemblements culturellement sensibles, comme les services religieux ou les funérailles. • Définir des stratégies fondées sur des données probantes pour maintenir les services essentiels, tels que les marchés alimentaires, les établissements médicaux et les pharmacies, les véhicules et les installations de transports publics, les administrations publiques, y compris les assemblées législatives et les tribunaux, et les services de vote ou d'élection. Plutôt que de fermer complètement ces services, il peut être nécessaire d'imposer des critères de distanciation et des procédures de nettoyage plus stricts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en considération l'impact social et sanitaire sur certains groupes de population, notamment les personnes âgées, les personnes ayant des besoins particuliers, les patients psychiatriques, les personnes sans domicile fixe, les prisonniers et les autres personnes qui vivent durablement en collectivité. • Élaborer un plan non violent et non conflictuel pour le secteur de la sécurité publique afin d'aider, si nécessaire, à la mise en œuvre des mesures. 	
Fermeture des écoles	<ul style="list-style-type: none"> • L'autorité compétente doit établir des restrictions concernant, selon le cas, la garde d'enfants, les établissements préscolaires, les écoles maternelles, les écoles primaires, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés. • La loi doit préciser qui prend la décision de fermer les écoles et quels facteurs doivent être pris en considération avant la fermeture. • La décision de fermer les écoles doit être appliquée systématiquement dans chacune des juridictions d'une manière qui soit équitable, non-discriminatoire et fondée sur des données probantes. • Les mesures prises pour préserver les moyens de subsistance et protéger les emplois doivent garantir que les enfants qui sont habituellement nourris à l'école reçoivent toujours suffisamment de nourriture chez eux et que les parents peuvent rester à domicile pour garder leurs enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des solutions de garde d'enfants pour les travailleurs de la santé et les autres travailleurs essentiels. • S'efforcer de compenser le temps scolaire perdu et surveiller le retour à l'école au moment de la réouverture des établissements. • Offrir d'autres possibilités pour l'enseignement : école à la maison, livres accessibles, apprentissage en ligne si disponible. • Atténuer les effets disproportionnés des mesures sur les enfants qui ont difficilement accès à l'éducation ou les groupes vulnérables. • Dissuader les enfants de se rassembler hors des écoles. Communiquer aux parents que lorsque les écoles ferment, les enfants doivent rester à la maison et limiter autant que possible leurs contacts avec les autres. Permettre aux enfants de jouer ensemble ou de se rassembler à l'extérieur contrecarrera l'effet de la fermeture des écoles. • Prévenir le plus tôt possible en cas de fermeture des écoles afin que les responsables des enfants puissent s'organiser et prendre les dispositions nécessaires. 	<p>Les familles espagnoles dont les enfants bénéficiaient de repas scolaires ont le droit à une aide financière ou à la livraison de repas pendant la période de fermeture des écoles liée à la COVID-19.</p> <p>Pendant l'épidémie de SRAS de 2003, Hong Kong a autorisé les élèves à passer les examens de l'école publique, qui sont culturellement considérés comme des événements très importants dans le système scolaire de Hong Kong. Tous les candidats à ces examens se sont vu prendre leur température. Si leur température corporelle excédait 38°, ils n'étaient pas autorisés à passer l'examen au même endroit que tous les autres élèves, mais dans une autre salle à proximité.</p>
Fermeture des lieux de travail non essentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Fixer des limites maximales pour la capacité d'accueil des lieux de travail et des espaces publics. • Une autorité compétente doit établir des règles claires concernant les mesures qui sont requises ou encouragées pour les employeurs. • Fournir une définition claire des services essentiels et/ou des employés qui sont exemptés de ces prescriptions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fixer une capacité d'accueil maximale par mètres carrés plutôt que par lieu de travail afin de garantir une application non discriminatoire. • Lorsque cela est possible et pour limiter le risque de transmission, encourager le télétravail ou les heures de travail différenciées. • Susciter l'engagement des employeurs et des employés. • Incitations financières et autres pour les employeurs, comme des exonérations fiscales ou d'autres subventions. 	<p>Compte tenu de l'impact économique de la COVID-19, le gouvernement des Etats-Unis a mis en place une protection du chèque de paie, des prêts ainsi des mesures d'allègement de la dette pour les petites entreprises.</p>

Mesure De Santé Publique Et Sociale	Considérations D'ordre Juridique	Autres Facteurs De Succès	Exemples De Mise En Œuvre
<p>Restrictions des déplacements internationaux et dépistage à l'entrée sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La liberté de circulation implique le droit d'entrer sur le territoire du pays dont on a la nationalité. Des restrictions à cette liberté ne peuvent être imposées que par la loi, dans un but légitime, et pour autant qu'elles soient proportionnées au regard de leur impact. • Les mesures de santé publique mises en œuvre aux points d'entrée doivent être les moins intrusives et les moins invasives possible pour atteindre l'objectif de santé publique qui est d'enrayer la propagation internationale de la maladie. • La fermeture des frontières ne doit pas avoir pour conséquence de priver les personnes de leur droit de demander l'asile ni de les renvoyer là où elles risquent d'être persécutées ou torturées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les informations nécessaires sur la destination et l'itinéraire des voyageurs pour permettre la recherche des contacts si nécessaire. • Communiquer aux voyageurs des informations sur la maladie et les coordonnées des services à contacter pour se faire tester ou être placé en isolement si nécessaire. 	<p>Lorsque cela est nécessaire pour enrayer la propagation d'une maladie transmissible, les autorités suisses peuvent exiger des personnes entrant en Suisse ou sortant de Suisse de : communiquer leur identité, leurs coordonnées et leur itinéraire ; présenter un certificat attestant d'une vaccination ou d'une autre mesure prophylactique ; fournir des informations sur leur état de santé ; présenter un certificat médical ; ou se soumettre à un examen médical. Les opérateurs de transport sont également tenus de collaborer en fournissant les informations demandées aux autorités de santé publique.</p>
<p>Restrictions des déplacements internes ou cordons sanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La liberté de circulation implique traditionnellement le droit de circuler librement sur l'ensemble du territoire du pays. Des restrictions à cette liberté ne peuvent être imposées que par la loi, dans un but légitime, et pour autant qu'elles soient proportionnées au regard de leur impact. • Appliquer les règles d'une manière qui soit équitable, non-discriminatoire et fondée sur des données probantes; faire particulièrement attention à ne pas appliquer les règles de manière inéquitable pour les minorités ou d'autres groupes vulnérables. • Assurer la disponibilité des produits de première nécessité, notamment la nourriture, l'eau, les médicaments, les équipements sanitaires, ainsi que le fonctionnement des services publics. • Garantir l'accès aux services de santé et de sécurité pour la population à l'intérieur du "cordon sanitaire" afin que les mesures appropriées soient prises pour protéger la population et réduire la transmission. • Réexaminer fréquemment la justification de ces restrictions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au soutien des dirigeants politiques et de la population en général. • Faire les annonces au moment opportun pour minimiser le nombre de personnes cherchant à fuir avant l'application effective des mesures. • Examiner quelles catégories d'activités et de personnes pourraient être exemptées des restrictions. • Atténuer l'impact économique sur la région se trouvant à l'intérieur du "cordon sanitaire". 	